

il le juge à propos, sans qu'il soit porté atteinte à ses droits. Il faut instituer ce régime sur une très vaste échelle, dans le secteur privé; notre mode de recyclage, d'administration et de planification au sein de l'industrie est beaucoup plus considérable en Amérique du Nord que tout l'enseignement dispensé aux enfants dans le secteur public; de plus, il consacre la réussite de ceux qui ont déjà brillé dans les voies traditionnelles. Il procède par discrimination, bien que le terme soit peut-être trop percutant. Effectivement, il a tendance à souligner les succès des personnes qui ont déjà réussi et à accentuer la faillite de ceux qui ont échoué, car ceux-ci n'ont jamais l'occasion de se reprendre. Le programme de la Main-d'Oeuvre vise à donner à ceux qui ont échoué l'occasion de se racheter; au niveau où on l'a mis à l'essai, il a très bien fonctionné. Il n'a pas beaucoup de succès auprès de la classe des défavorisés, parce qu'il faut tenir compte d'autres facteurs que ceux de l'évolution.

Le sénateur Fournier (Madawaska-Restigouche): Vous avez raison à certains égards.

M. Thomas: A quels égards, monsieur?

Le sénateur Fournier (Madawaska-Restigouche): Ça dépend du point de vue où l'on se place. A supposer qu'on commence à neuf avec une nouvelle génération, votre façon d'envisager le problème me semblerait juste; toutefois, nous devons vivre avec une génération, tout un groupe de travailleurs qui n'ont qu'une quatrième, une cinquième ou une sixième année. Voilà le niveau d'instruction qui doit les faire vivre. Ce sont des chefs de famille. Ils constituent la classe des pauvres.

M. Thomas: J'en conviens.

Le sénateur Fournier (Madawaska-Restigouche): Il est inutile d'inciter le travailleur qui n'a qu'une quatrième ou une cinquième année à retourner aux études pour obtenir un baccalauréat. C'est impensable. Il nous faut lui trouver un emploi et l'utiliser pour ce qu'il est avec sa formation.

M. Thomas: C'est exact.

Le sénateur Fournier (Madawaska-Restigouche): Il faut nous en tenir aux moyens limités dont il dispose pour gagner son pain et celui de sa famille. Mettons que cet homme décide de retourner à l'école pour apprendre le métier de maçon. De fait, les maçons ont de bonnes perspectives d'avenir. Nous n'en avons pas. On ne peut trouver personne qui puisse bâtir une cheminée convenablement. Nous avons besoin de maçons. Toutefois, s'il retourne à l'école et qu'il n'a pas sa douzième année, il ne peut suivre le cours.

M. Thomas: J'en conviens entièrement; je suis tout à fait d'accord avec vous.

Le sénateur Fournier (Madawaska-Restigouche): On lui accorde une année pour parfaire sa formation générale; il commence en cinquième année et on tente, en douze mois, de le faire monter jusqu'en douzième année. Il abandonne la partie à mi-chemin et retourne à son travail antérieur.

Le président: J'essaie de vous suivre tous les deux. J'aimerais bien savoir où M. le sénateur veut en venir.

Le sénateur Fournier (Madawaska-Restigouche): Je n'ai pas encore terminé. J'y arrive.

Le président: J'aimerais plus de précision. Au lieu de vous en tenir aux généralités, j'aimerais que vous nous expliquiez pourquoi, puisque vous êtes éducateur, sous prétexte qu'il n'a pas suffisamment de formation générale, on refuse d'admettre aux cours le camionneur qui exerce son métier depuis quinze ans, qui perd son emploi et qui veut se recycler? Expliquez-moi pourquoi. Même si cet homme a peu d'instruction, il a vécu de son métier de camionneur; on lui laisse entendre qu'il pourrait améliorer son sort mais, comme il n'a pas de formation générale, il ne peut se qualifier. Exposez-moi les raisons de ce refus, pendant quelques instants?

M. Thomas: Est-ce bien nécessaire?

Le président: Bien...

M. Thomas: Excusez-moi. Je voulais simplement m'assurer que vous ne pensiez pas que j'avalais cette histoire.

M. MacNeill: L'empêche-t-on vraiment de se recycler? Je n'en suis pas sûr.

Le président: On répète constamment cette histoire. On incite les travailleurs à se prévaloir des cours; s'ils le font, ils constatent qu'ils n'ont pas suffisamment de formation générale et qu'on ne peut les admettre. Bien qu'on ait adouci les conditions d'admission maintenant depuis que notre Comité l'a demandé.

M. Thomas: Voilà, à mon avis, la seule défense qu'on puisse apporter. Nous prétendons que le programme de la Main-d'œuvre offre au camionneur les plus grandes chances de salut. Oui, mais à condition qu'il retourne à l'école publique (pas à toutes les écoles publiques, mais à certaines d'entre elles) s'il peut subvenir à ses besoins et à ceux de sa famille pendant le temps qu'il lui faudra pour acquérir un nouveau métier; s'il peut voir aux dépenses de sa famille (ce qui est peu probable) alors on ne doit pas lui refuser l'accès aux études parce que l'école dispose des moyens nécessaires.